



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

Le 7 juin 2021

À une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue le 7 juin 2021 à 18 h, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents : madame Jocelyne Bates, madame Chantale Boudrias, monsieur André Camirand et monsieur Michel Leblanc formant quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer.

Le quorum est constaté.

Sont également présents : monsieur Claude Brosseau, secrétaire-trésorier intérimaire, madame Patricia Traversy et madame Audrey Arbour, adjointe administrative – greffe et communications.

Le directeur et secrétaire-trésorier, M. Claude Brosseau, indique que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil d'administration dans les délais légaux exigés par les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle est tenue régulièrement selon la Loi.

34-06-21 Ouverture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire et à l'adoption de l'ordre du jour, tel que soumis. Il est 18h22.

ADOPTÉE

35-06-21 Résolution d'intention en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse réalisé conjointement par les directeurs du service de sécurité incendie de Candiac et de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine afin d'évaluer les impacts opérationnels et administratifs pour la création d'une nouvelle Régie en service incendie;

CONSIDÉRANT que les directions générales des villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et Candiac, accompagnées des directeurs incendie et de la Ville de Candiac, ont évalué en profondeur la faisabilité d'intégrer le service de sécurité incendie de la Ville de Candiac à la Régie intermunicipale d'incendie afin d'établir une entente intermunicipale entre les parties;

CONSIDÉRANT que les conclusions des différentes analyses démontrent qu'un regroupement dans la structure actuelle de la Régie donnerait des avantages importants pour l'ensemble des trois municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné, par la Ville de Candiac au nom des trois villes, à la firme Bélanger Sauvé pour effectuer la refonte des règlements et politiques de la Régie, afin d'intégrer le service de sécurité incendie de la Ville de Candiac à la Régie actuelle;

CONSIDÉRANT que les principales orientations ont été approuvées par les maires des trois municipalités;

CONSIDÉRANT que les différentes recommandations émises par les directeurs généraux des trois villes ont été soumises et approuvées par les membres du conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, et appuyé par monsieur André Camirand et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration affirme son intention d'intégrer le service de sécurité incendie de la Ville de Candiac au 1^{er} janvier 2022;

QUE le regroupement de l'état-major pourrait être effectué au 1^{er} juillet 2021, avec le maintien en place des directeurs actuels jusqu'au 31 décembre 2021, et ce, afin de mettre en place un plan d'actions globales permettant de préparer l'intégration des ressources humaines et matérielles du service de sécurité incendie de la Ville de Candiac à la Régie;

QUE le mandat offert à la firme Bélanger Sauvé soit modifié afin de permettre à la Régie d'être partie prenante avec les villes, afin de bien encadrer la refonte de ses règlements et politiques, ainsi que de revoir le nom de l'entité juridique de la Régie afin de bien représenter l'ensemble des villes partenaires;

ET QU'UN projet d'entente intermunicipale soit travaillé par les directions générales des villes impliquées et la Régie afin de mettre par écrit les lignes directrices approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36-06-21

Orientations du conseil en matière de couverture incendie

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Delson afin de recevoir une offre de desserte détaillée en matière de sécurité incendie par la Régie;

CONSIDÉRANT le mandat de négociations autorisé par la résolution numéro 08-02-21 afin de proposer une offre de desserte en sécurité incendie à la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que l'offre de service proposée à la Ville de Delson a été présentée aux élus du conseil d'administration de la Régie et que ceux-ci sont favorables aux orientations qui y ont été énoncées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration de la Régie approuve les orientations définies dans l'offre de desserte en matière de sécurité incendie à présenter à la Ville de Delson;

QUE les élus sont également en faveur du maintien de l'ensemble des services offerts aux citoyens sur le territoire couvert par la Régie;

QUE la desserte incendie sur le territoire de Delson pourrait être prise en charge par la Régie à compter du 3 juillet 2021;

ET QU'UN projet d'entente intermunicipale soit travaillé par les directions générales des villes impliquées et la Régie afin de mettre par écrit les lignes directrices approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été déposée.

37-06-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par madame Jocelyne Bates et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée. Il est 18h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


M. Jean-Claude Boyer
Président


M. Claude Brosseau
Secrétaire-trésorier intérimaire

